Syndicat Mixte pour l'Aménagement

et le Développement des Combrailles - SSIAD
Prefecture
Prefecture
Prefecture
Prefecture
Plate Forme d'Accompagnement et de Répit
I inéranté des Combrailles
Pue Général Desaix 2023
C3300 St Gervais d'Auvergne

SDCS20230304

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars à 18h15, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en Assemblée Générale, à Charbonnières-les-Vieilles, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL

Date de convocation: 28/02/2023.

Nombre de membres: en exercice: 115

Présents: 70 Votants: 77

Objet : Création d'1 poste permanent de coordinateur(rice)/animateur(rice) de la plateforme d'accompagnement et de répit aux proches aidants familiaux.

Le Président rappelle à l'assemblée :

suivantes:

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8, Vu le tableau des emplois,

depuis le 1er février 2019, les assistants territoriaux socio éducatifs ne relèvent plus de la catégorie B, mais constituent un cadre d'emplois social de catégorie A. Ils sont répartis dans deux grades : celui d'assistant socioéducatif et celui d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Comité syndical,

DECIDE: de créer un emploi de coordinateur(ice)/animateur(trice) de la Plateforme d'Accompagnement et de Répit Itinérante des Combrailles, à temps complet à raison de 35/hebdomadaires, dans le cadre de la loi n°84-53 du 26/01/1984 à compter du 1er avril 2023.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°,6°. Détenteur des diplômes suivants :

- une Licence professionnelle de Gestion des Entreprises de l'Economie Sociale
- un Diplôme Technique de Gérontologie
- un Diplôme Universitaire Services et Accompagnement de la Personne Âgée
 sur le fondement de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer les fonctions

Publié Informer sur le statut de « proche d'éducation faisant intervenir d'autres professionnels de santé (psychologue, sophrologue, ergothérapeute, psychomotricien...)

 Etablir à l'aide du guide des bonnes pratiques recommandées par l'ANESM un état des besoins du binôme aidant-aidé pour définir un plan de soins et d'actions personnalisé.

Assurer la prise en charge au domicile de la personne malade

 Concevoir et animer des prises en charge collective spécifique des personnes malades en fonction du stade de la maladie.

 Créer en fonction des situations et animer des activités valorisantes pour le binôme aidant-aidé

 Coordonner les activités de la plateforme sur l'ensemble du territoire des Combrailles en vue de faciliter l'accès à ses prestations pour cette tranche de la population connaissant des problèmes de mobilité.

Créer des partenariats avec les différents acteurs du territoire et du département.

<u>DIT</u> : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

<u>DIT</u>: L'agent sera rémunéré à l'échelle indiciaire sur le grade d'assistant socio-éducatif (catégorie A).

ADOPTE: à l'unanimité des membres présents.

<u>AUTORISE</u> : le Président à signer tout document relatif à cette création de poste et nomination de l'agent.

Fait à St Gervais d'Auvergne, le 20 mars 2023.

Le Président,

Boris SOUCHAI

Transmis au représentant de l'Etat. Publié le :

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2023

AR Preference AND ARBONNIERES LES VIEILLES

063-256301375-20230315-SDCS20230304-DE Reçu le 30/03/2023 Publié le 30/03/2023

<u>Liste des Présents</u>

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bourg-Lastic	Bernard DEBOTE
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bussières près Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Jean-Claude SENETAIRE
Châteauneuf les Bains	Jean-Yves NOUZILLE
Château sur Cher	Robert DUBUIS
Combronde	Alain ESPAGNOL
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Dominique RUSSO
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIERE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Alain DUCLAUX
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
La Goutelle	Ida GIRAUD
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Montaigut-en-Combraille	Claire LEMPEREUR
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pionsat	Bernard PENY
Pontgibaud	Alain FOURNIER
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint Eloy les Mines	Jacqueline DUBOISSET
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint Jacques d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint Pardoux	Philippe MASSON
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Servant	Sylvain DURIN
Teilhet	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS

AR Prefecture

063-256301375-20230315-SDCS20230304-DE Reçu le 30/03/2023 Publié le 30/03/2023

	Villossanges Voingt Youx	Jean-Yves NEDELLEC Josias GARCIA Philippe IMBAUD
AR I	COMMUNAUTES DE Prefectu©MMUNES	DELEGUES PRESENTS
	Chavanon Combrailles et Volca is 230315-SDCS20230304-DE 23	Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY
	Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Julien PERRIN
	Pays de Saint Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS		
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET	
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL	
Canton de Saint-Eloy	Jocelyne LELONG	

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé) Champs (excusés)

Combrailles (excusé – POUVOIR)

Espinasse (excusés)

La Crouzille

Lapeyrouse (excusée) Loubeyrat (excusés) Menat (excusées) Miremont (excusé)

Montfermy Pouzol (excusée)

Saint-Avit (excusée)
Saint-Georges-de-Mons (excusée – **POUVOIR**)

Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé – POUVOIR)

Saint-Julien-la-Geneste (excusé) Saint-Maurice-près-Pionsat

Saint-Sulpice

Sauvagnat-près-Herment (excusé)

Tralaigues (excusée) Vitrac (excusé) Bromont Lamothe (excusés) Cisternes-la-Forêt (excusé) Durmignat (excusée)

La Celle-d'Auvergne (excusé)

Landogne (excusée)

Le Quartier Manzat

Messeix (excusé)

Montel de Gelat (excusée) Pontaumur (excusé – **POUVOIR**)

Saint-Angel (excusé)

Saint-Etienne des Champs (excusée) Saint-Germain-près-Herment (excusé)

Saint-Hilaire-les-Monges

Saint-Maigner

Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)

Savennes (excusées)

Teilhède (excusé - POUVOIR)

Virlet (excusées)

Yssac-la-Tourette (excusés)

Communautés de communes:

Monsieur Gérard VENEAULT, excusé, POUVOIR

Conseillers Départementaux excusés ou absents:

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental, vp du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé) Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, vp, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusée)

AR Prefecture

063-256301375-20230315-SDCS20230304-DE Reçu le 30/03/2023 Publié le 30/03/2023